

# Projet de Performance Fédéral

**HIVER 2023\_2027**





## **FASCICULE 2 : PARTIE OPERATIONNELLE**



# SOMMAIRE

## GENERALITES

CRITERES MISE EN LISTES MINISTERIELLES

PAGES 3 à 7

SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE

PAGES 8 à 15

DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL

PAGES 16 à 17

LA CONVENTION SHN/FEDERATION

PAGE 18

ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE ET RECHERCHE  
au service de la PERFORMANCE

PAGES 19 à 25

## STRUCTURES

PAGE 26

## a) Critères d'accès aux listes ministérielles

### Principes généraux d'inscription sur listes ministérielles (SHN / SCN / SE)

Les critères définis ci-dessous seront appliqués pour une éventuelle inscription sur liste à compter de la saison sportive suivante, sur la base de la Performance sportive la plus avantageuse réalisée la saison sportive précédente par la sportive/le sportif. Le D.T.N., si besoin, priorisera les places sur listes S.H.N. aux sportifs en capacité de performer au plus haut-niveau international, sur une ou plusieurs épreuves.

### Accès aux listes et renouvellement

- Une performance de niveau mondial ou européen permettant l'accès à la liste « Élite » entraîne une inscription sur liste SHN valable 2 ans.
- Pour les autres listes SHN (Seniors et Relève), bien que les droits soient valables un an, le DTN s'autorise à proposer une deuxième année un sportif n'ayant pas satisfait aux critères de performance ;
- Pour les sports non paralympiques, en cas d'absence de compétition de référence, une sortie de liste sera appliquée, sauf dérogation exceptionnelle du DTN ;
- Toute autre performance ne peut être prise en compte qu'une année pour les sportifs inscrits sur les listes Seniors, Relève, Espoirs et Collectifs Nationaux;
- Sauf dérogation du DTN, les listes « Relève » ne sont pas accessibles aux athlètes au-delà de 4 années consécutives pour les sportives et sportifs ayant plus de 26 ans ; pour celles et ceux ayant moins de 26 ans, pas de limite dans le renouvellement.

### Sorties de listes

- Non réalisation d'une performance sur la saison sportive écoulée ;
- Absences non validées sur des regroupements ou compétitions obligatoires ;
- Manquement aux obligations du suivi médical réglementaire ou non-respect du contrat d'engagement mutuel ;

### Cas Particuliers

- Situation des guides : il convient de distinguer les guides de compétition et d'entraînement :
  - ⇒ Pour l'inscription en liste, seuls peuvent être pris en compte les guides dont la fonction est reconnue en vertu de la réglementation édictée par la fédération internationale gestionnaire du sport considéré.
  - ⇒ Pour les guides de Compétition : la performance réalisée en compétition avec le sportif en situation de handicap détermine l'entrée et le niveau de liste sur lequel les guides de compétition pourront être inscrits.
- Pour les autres guides qui contribuent au projet de performance de l'athlète, l'entrée et le niveau de liste sur lequel les autres guides pourront être inscrits seront étudiés en prenant en compte les critères suivants : niveau de performance du sportif et un volume minimal d'entraînement déterminé\*



- Liste Reconversion : sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la F.F.H., un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en liste « Élites » ou 4 années sur listes S.H.N. dont 3 sur liste « seniors »).
- Pour les sports paralympiques, concernant les épreuves se déroulant sur un format non paralympique, seul le Titre de Champion du Monde en Individuel permettra un accès à la liste « Seniors », le Podium à la liste « Relève ».
- Pour toute raison médicale avérée (maladies, blessures, maternité...), la tacite reconduction sur liste sera effective 1 année avec avis conforme du Médecin fédéral.

## **Disciplines paralympiques**

### **Critères d'accès à la liste Elite**

#### ***En individuel***

- Participer en équipe de France aux jeux paralympiques ou aux championnats du monde à titre individuel et être classé dans les 4 premiers de la finale sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques.
- Participer en équipe de France aux jeux paralympiques ou aux championnats du monde au titre d'un relais ou d'une épreuve par équipe inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 3 premiers. Sont concernés les sportifs ayant pris part aux épreuves en séries ou en finale.
- En cas d'absence de compétition de référence, réaliser une performance avec un indice de Performance 1\* sur une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques dans les conditions règlementaires d'une épreuve internationale telles que définies par la fédération internationale concernée.

#### ***Sport sourd***

- Participer en équipe de France aux Deaflympics et être classé 1<sup>er</sup>.
- Pour les sports non paralympiques, en cas d'absence de compétition de référence, une sortie de liste sera appliquée, sauf dérogation exceptionnelle du DTN ;
- Toute autre performance ne peut être prise en compte qu'une année pour les sportifs inscrits sur les listes Seniors, Relève, Espoirs et Collectifs Nationaux.



## **Critères d'accès à la liste Sénior**

### ***En individuel***

- Participer en équipe de France aux jeux paralympiques ou aux championnats du monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 8 premiers sous réserve d'un minima de 16 inscrit(e)s au départ ou être dans la 1<sup>ère</sup> moitié du classement final à l'arrondi inférieur en considérant le nombre de participant(e) aux dites épreuves.
- Participer en équipe de France aux jeux paralympiques ou aux championnats du monde au titre d'un relais ou d'une épreuve par équipe sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 6 premiers. Sont concernés les sportifs ayant pris part aux épreuves en séries ou en finale.
- En cas d'absence de compétition de référence, réaliser une performance avec un indice de Performance 2\* sur une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques dans les conditions règlementaires d'une épreuve internationale telles que définies par la fédération internationale concernée.

### ***Sport sourd***

- Participer en équipe de France aux Deaflympics et être classé dans les 3 premiers de la finale.
- Pour les sports non paralympiques, en cas d'absence de compétition de référence, une sortie de liste sera appliquée, sauf dérogation exceptionnelle du DTN ;
- Toute autre performance ne peut être prise en compte qu'une année pour les sportifs inscrits sur les listes Seniors, Relève, Espoirs et Collectifs Nationaux.

## **Critères d'accès à la liste Relève (4 années maximum consécutives ou -26 ans)**

### ***En individuel***

- Participer en équipe de France aux jeux paralympiques ou aux championnats du monde à titre individuel sur une épreuve inscrite au programme des prochains Jeux Paralympiques sur des modalités identiques et être classé dans les 12 premiers sous réserve d'un minima de 16 inscrit(e)s au départ ou être dans les 2/3 du classement final à l'arrondi inférieur en considérant le nombre de participant(e) aux dites épreuves.
- En cas d'absence de compétition de référence, réaliser une performance avec un indice de Performance 3\* sur une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques dans les conditions règlementaires d'une épreuve internationale telles que définies par la fédération internationale concernée.

### ***Sport sourd***

- Participer en équipe de France aux Deaflympics et être classé dans les 8 premiers de la finale.
- Pour les sports non paralympiques, en cas d'absence de compétition de référence, une sortie de liste sera appliquée, sauf dérogation exceptionnelle du DTN ;
- Toute autre performance ne peut être prise en compte qu'une année pour les sportifs inscrits sur les listes Seniors, Relève, Espoirs et Collectifs Nationaux.



## **Critères d'accès à la liste des sportifs des Collectifs Nationaux**

### ***En individuel***

- Avoir réalisé, lors d'une compétition de référence nationale une performance *avec un indice de Performance 4\* sur une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques dans les conditions règlementaires d'une épreuve internationale telles que définies par la fédération internationale concernée.*

## **Critères d'accès à la liste des sportifs en liste Espoir (moins de 25 ans)**

### ***En individuel***

- Être inscrit dans un double projet "scolaire – sportif"
  - Avoir réalisé, lors d'une compétition de référence nationale une performance *avec un indice de Performance 5\* sur une épreuve inscrite au Programme des Jeux Paralympiques dans les conditions règlementaires d'une épreuve internationale telles que définies par la fédération internationale concernée.*

\*Volumes d'Entraînement des Guides attendus : A minima 60 jours d'accompagnement avec le déficient visuel.

Indices de Performance définis\*

\*1 => 2 Top 4 sur des Coupes du Monde sur la saison N-1 ;

\*2 => 2 Top 8 sur des Coupes du Monde sur la saison N-1 ou 2 performances sur des coupes du Monde N-1 avec un résultat dans la 1<sup>ère</sup> moitié du classement final en considérant le nombre de participant(e) aux dites épreuves ;

\*3 => 2 Top 12 sur des Coupes du Monde sur la saison N-1 ou 2 performances sur des coupes du Monde N-1 avec un résultat dans les 2 premiers tiers du classement final en considérant le nombre de participant (e) aux dites épreuves ;

\*4 => Podium sur les championnats de France, et avoir participé aux stages de développement avec des aptitudes avérées ;

\*5 => Podium sur les championnats de France (-25ans), et avoir participé aux stages de développement avec des aptitudes avérées ;



## **b) SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE**

Les éléments présentés ci-après sont ceux en vigueur à ce jour.

Une réflexion est menée pour faire évoluer la surveillance médicale réglementaire des sportifs Handisport et de leurs particularités.

**La CONSULTATION de MEDECINE SPORTIVE** doit être réalisée par un médecin du sport. Elle comprend un examen clinique, un bilan diététique et conseils nutritionnels, un bilan psychologique et recherche indirecte d'un état de surentrainement via un questionnaire (auto-questionnaire à joindre par le SHN). A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologique et diététique mentionnés, peuvent être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien. Apporter les autres examens demandés dans le bilan annuel pour cette consultation.

### **ELECTROCARDIOGRAMME DE REPOS (ECG)**

Il peut être réalisé lors de la consultation de médecine sportive, le préciser au moment de la prise de rendez-vous. Si ce n'est pas réalisable, prendre rendez-vous chez un cardiologue. L'ECG consiste en l'enregistrement de l'activité électrique du muscle cardiaque (myocarde). Il permet de calculer la fréquence cardiaque et de détecter des troubles du rythme ou de la conduction, ou des défauts d'oxygénation du cœur.

### **BILAN BIOLOGIQUE (à jeun)**

Une fois par an, examen biologique : NFS plaquettes, Ferritinémie, Réticulocytes, Na<sup>+</sup>, K<sup>+</sup>, Dosage de la vitamine 25OHD3, créatininémie, clairance de la créatinémie, glycémie à jeun, calcémie, un examen cyto bactériologique : protéinurie, glycosurie, hématurie, Nitrites.

### **EXAMEN DENTAIRE**

A effectuer, une fois par an.





### **\*BILAN DU HANDICAP**

Il doit être réalisé par un spécialiste du handicap du SHN la première année de son entrée sur liste, de la page 2 à 5. Pour les années suivantes, à compléter le questionnaire en page 1 du bilan du handicap.

### **\*\*ECHOGRAPHIE DU COEUR DE DEPISTAGE**

A faire pratiquer par un cardiologue, **une seule fois** pour toute la carrière sportive, sauf si elle a été faite avant 15 ans. Dans ce cas, cet examen sera à refaire entre 18 et 20 ans.

L'**échographie cardiaque** est prescrite pour prévenir ou déceler, entre autres, l'insuffisance cardiaque, une malformation cardiaque, une valvulopathie (maladie des valves cardiaques).

### **\*\*\*EPREUVE D'EFFORT CARDIO RESPIRATOIRE AVEC MESURE DES ECHANGES GAZEUX**

La première épreuve d'effort doit être faite au moment de l'arrivée sur les listes ministérielles. Ensuite il faudra la renouveler tous les 4 ans. L'épreuve d'effort maximale cardio-respiratoire, ou VO2 max, permet d'évaluer les capacités d'un individu à l'effort

**\*\*\*\*BILAN OPHTALMOLOGIQUE** – discipline concernée systématiquement à l'entrée sur liste, le ski alpin, ski nordique et snowboard. Puis annuellement pour le ski alpin et snowboard, sauf dispense par le médecin coordonnateur ou médecin fédéral national

TABLEAU CI APRES de PRESENTATION de la RECURRENCE de ces bilans



NATURE DES EXAMENS PRIS EN CHARGE	PERIODICITE	PRISE EN CHARGE DES EXAMENS
- consultation médecine sportive comprenant le questionnaire de surentrainement	Annuellement	Tous les ans
- Bilan biologique et urinaire	Annuellement	Tous les ans
- Examen dentaire	Annuellement	Tous les ans
- Electrocardiogramme de repos	Annuellement	Tous les ans
- Bilan du handicap ou questionnaire	Annuellement* sauf dispense du médecin coordonnateur	Tous les ans
- Echographie du cœur de dépistage	1 fois seulement **	1 fois au moment de la première inscription sur liste
- Epreuve d'effort standardisé	La première année et après tous les 4 ans***	Tous les 4 ans
- Bilan ophtalmologique (pour le ski alpin - ski nordique et snowboard)	Systématiquement à l'entrée sur liste, puis annuellement pour le ski alpin et le snowboard sauf dispense par le médecin coordonnateur ou du médecin fédéral national****	- A la première entrée sur liste : pour tous les sports d'hiver Ensuite : - Tous les ans : mais uniquement pour le ski alpin.



## **PRESENTATION du Médico Sport Performance**

### **MEMBRES**

Membre du Comité Directeur Fédéral : Dr Eric Pantera

Médecin fédéral national : Dr Frédéric RUSAKIEWICZ

Médecin coordinateur du haut niveau et suivi médical réglementaire : A définir

Kinésithérapeute fédéral national : Vincent FERRING

Membres : Dr Dominique HORNUS, Dr Emmanuelle CUGY, Caroline OLEJNIK

Secrétaire médicale : Karine Kuznicki

La Commission médicale a pour objet de mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de la santé de ses licenciés, l'organisation de la surveillance sanitaire des sportifs de haut niveau et Espoirs ainsi que la prévention et la lutte contre le dopage.

### **CHAMPS D'ACTION**

La commission médicale œuvre afin que chaque sportif, quelque soit son niveau de performance, puisse évoluer en toute sécurité. Afin de protéger la santé des sportifs, elle agit à plusieurs niveaux :

- Assure le suivi réglementaire ministériel des sportifs de haut niveau
- Participe au développement de nouvelles activités physiques et sportives
- Participe aux colloques du CNOSF et aux congrès médicaux pour faire connaître les spécificités du handisport
- Mène une action de prévention et de lutte contre le dopage
- Authentifie le handicap et conseille sur le sport à pratiquer préférentiellement
- Forme des cadres sportifs et paramédicaux
- Organise l'encadrement sanitaire lors des grands événements sportifs
- Mène des études épidémiologiques afin de préciser différents aspects de la pratique handisport
- Organise le développement du réseau sanitaire afin de faciliter l'accès aux soins des sportifs
- Statue sur les litiges se rapportant à l'ensemble de son champ de compétence (classification, handicap minimum, dopage...)

La commission médicale nationale peut être saisie pour tout sujet à caractère sanitaire par toute instance nationale régionale ou locale. Elle est composée de professionnels des métiers de santé, licenciés à la FFH.



#### **MÉDECIN FÉDÉRAL NATIONAL : DOCTEUR FRÉDÉRIC RUSAKIEWICZ**

Responsable de l'organisation de la médecine fédérale, il est chargé de la mise en œuvre de la politique sanitaire de la Fédération. Il œuvre au sein de la D.T.N en collaboration avec l'ensemble des services et plus particulièrement en lien avec le Bureau de la Vie de l'Athlète.

Il s'appuie sur les médecins des disciplines et les médecins des régions pour organiser le suivi médical des sportifs de haut niveau. Il organise la prise en charge sanitaire des grands événements et participe aux actions médico-techniques d'amélioration de la performance des athlètes.

#### **MÉDECIN des EQUIPES de France hiver : ELODIE GAILLED RAT**

Accompagnement des équipes de France des Sports d'Hiver et suivi individuel des sportives et sportifs des membres des collectifs France.

#### **MÉDECIN COORDONATEUR DU HAUT NIVEAU : A DEFINIR**

Il coordonne les examens dans le cadre de la surveillance médicale des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et des Espoirs.

#### **KINÉSITHÉRAPEUTE FÉDÉRAL NATIONAL : VINCENT FERRING**

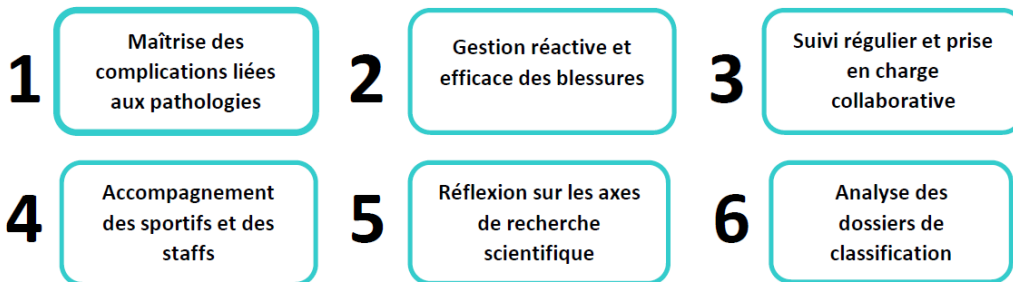
Il est en charge de l'organisation et de la gestion technique et sportive du travail des kinésithérapeutes lors des stages préparatoires, des grandes manifestations et des déplacements des équipes de France à l'étranger.

#### **MÉDECIN RÉGIONAL**

Il conseille le comité régional, les comités départementaux, et associations.

## Axe 3 : De l'accompagnement sanitaire à l'accompagnement médical à la performance

### OBJECTIFS



La commission médicale nationale représente un partenaire incontournable dans le parcours de performance du sportif. Les spécificités multiples et complexes de nos sportifs en situation de handicap (stabilisé ou évolutif) nécessitent une implication permanente et experte des acteurs du champ sanitaire.

- La haute performance sportive, pour les sportifs en situation de handicap, implique non seulement la **maîtrise des complications liées à la pathologie** chronique mais aussi à la **gestion réactive et efficace des blessures** liées à la pratique intensive de la discipline ; ces athlètes s'exposant au risque de surhandicap en cas de décompensation de la pathologie ou de blessure aiguë lors de la pratique.
- Le **suivi régulier de l'athlète**, basé sur sa confiance dans le dispositif médical fédéral est central pour le recueil exhaustif de ses problématiques de santé. Cette prise en charge se doit d'être pleinement collaborative avec les staffs encadrants afin qu'elle se fonde dans le projet global de haute performance.
- Partenaire maîtrisant les pathologies et leurs complications, la commission médicale nationale accompagne **les demandes des sportifs et des staffs** pour satisfaire leurs besoins en termes d'accompagnement sur le terrain, de formations, d'adaptations matérielles et d'entraînement.
- Cette démarche s'inscrit pleinement dans la promotion et la participation aux réflexions des **axes de recherches scientifiques** en permettant d'identifier les facteurs de santé limitants la performance. L'apport de cette expertise médicale en termes de prévention des risques doit nourrir les plans d'entraînements de façon individualisée et collective.

► L'analyse, le conseil et la rédaction des dossiers médicaux lors des **démarches de classification** sont un soutien essentiel au parcours du sportif. L'accompagnement singulier concernant le statut d'éligibilité ou le travail d'une modification de classe nécessite une implication experte de la part du staff médical (concerne l'accompagnement des sportifs ayant un handicap évolutif).

► **Le suivi médical réglementaire** est par ailleurs un élément essentiel du lien qui unit la commission médicale nationale et le sportif. Les données collectées font systématiquement l'objet d'un retour au médecin de discipline, à l'athlète. Tout élément suspect est relevé et une conduite à tenir conseillée au sportif ainsi qu'au médecin de discipline. Les données épidémiologiques font l'objet d'un retour global aux sportifs afin de valoriser l'importance de ce suivi.

## LA METHODOLOGIE

Le projet repose sur l'optimisation du dispositif de la cellule santé qui accompagne le sportif :

**1/ Connaître et échanger avec les intervenants de proximité** puis compléter les besoins éventuels.

**2/ Assurer un suivi permanent** par l'intermédiaire de **contacts réguliers à distance** (téléconsultations par le médecin de discipline ou le médecin référent).

**3/ Assurer un suivi clinique régulier lors des stages et regroupements** (médecins, kinés, infirmiers ou auxiliaires de vie impliqués dans les disciplines).

**4/ En cas de problème médical, s'appuyer sur les ressources du réseau de médecins** (disciplines ou régionaux) **et de kinésithérapeutes** de la commission médicale nationale afin de répondre rapidement aux besoins du sportif.

**5/ Mettre à disposition, de l'ensemble des staffs médicaux et paramédicaux, une plate-forme d'échange sécurisée** en respect des règles déontologique et légales en vigueur, assurant le suivi de l'historique de santé des athlètes.

**6/ Partager les informations pertinentes**, en respect des règles du secret médical avec les entraîneurs et les managers de la performance.

**7/ Intégrer les acteurs médicaux au sein de la cellule performance** pour permettre la mise au point régulière des besoins des sportifs médaillables lors de temps de synthèses multidisciplinaires.

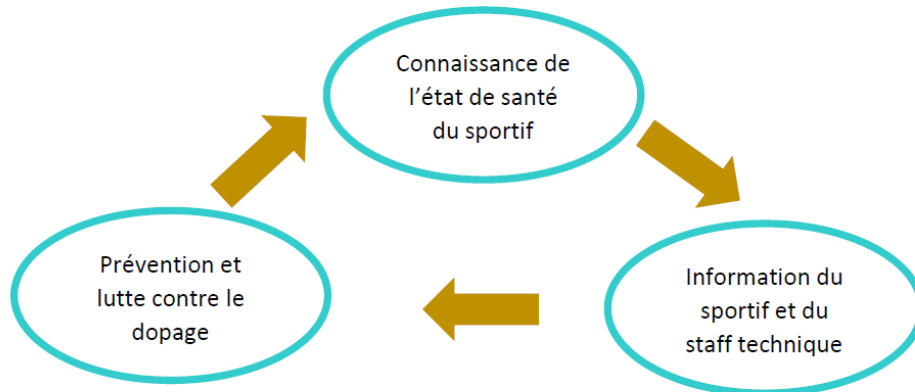
**8/ La création d'outils spécialisés** permettrait de partager une information à l'ensemble des staffs techniques sur la santé des sportifs et ainsi, d'évaluer le risque de blessure présenté par un athlète en fonction de son actualité médicale au cours de la saison.

**9/ Une interface directe avec l'athlète** permettrait d'apporter des solutions à ses besoins en fonction de son plan d'entraînement et de compétition (conseils préventifs en lien avec son

handicap, avec une blessure chronique, nutritionnels, psychologiques ou en lien avec son hygiène de vie).

## LE SYSTEME DE MANAGEMENT

L'intégration d'un système de management en santé au projet de performance est indispensable pour stabiliser et prévenir les complications liées à une activité intensive.



- La parfaite connaissance de l'état de santé d'un sportif permet de renseigner et de mieux appréhender la prise de risque en symbiose avec l'encadrement sportif lors de l'entraînement ou de la compétition.
- L'information éclairée du sportif et de son entourage technique facilite alors la prise de décision en toute responsabilité notamment lors des moments clés de la préparation.
- Cette démarche globale intègre à chaque niveau une approche de prévention et de lutte contre le dopage ainsi qu'un accompagnement bienveillant tant auprès des athlètes que des encadrants sportifs afin de prévenir tout risque de maltraitance quelle qu'elle soit.



## **C) DISPOSITIF FEDERAL SUIVI SOCIO PROFESSIONNEL**

Au sein du Bureau de la Vie de l'Athlète, la dimension « suivi socioprofessionnel » est identifiée prioritairement pour accompagner l'ensemble des sportifs de haut niveau dans leur projet de vie, avec une vigilance toute particulière portée aux sportives et sportifs du cercle Haute-Performance tel que défini par l'Agence Nationale du Sport.

Elle les soutient dans la création et la réalisation du projet professionnel (bilan de compétences, insertion professionnelle, aménagement du temps de travail ...).

Elle veille une insertion ou une reconversion sociale ; notamment lorsque la carrière haut niveau se termine afin d'éviter toute situation d'isolement.

La cellule suit individuellement les sportifs de haut niveau dans la même logique que la politique fédérale en matière d'accompagnement des sportifs de haut niveau.

Elle s'appuie sur divers réseaux (MRP, Ministère des Sports, Pacte de Performance, INSEP et grand INSEP, AGEFIPH, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH...). L'accompagnement se fait avec un axe fort et essentiel : l'athlète est acteur de son projet.

L'insertion professionnelle et l'aménagement du temps de travail (Conventions d'Insertion Professionnelle, Conventions de Mécénat, Conventions Tripartites...) sont deux axes forts largement engagés et maîtrisés par la cellule.

Les sportifs de haut niveau s'engagent dans un projet de vie, où le projet sportif et celui professionnel sont souvent primordiaux. En effet, pour être performant au plus haut niveau international, il faut se construire un projet sportif fort et cohérent qui demande un investissement quotidien et important.

De plus, la FFH considère qu'il est extrêmement positif pour un sportif d'avoir un projet de vie, comprenant une stabilité sportive, professionnelle et sociale. Il est important pour un sportif de s'épanouir aussi dans autre chose que son sport et donc de trouver un travail gratifiant. En outre cela prépare correctement sa reconversion.

Avant de pouvoir réaliser son projet professionnel, il faut pouvoir le construire et donc se former pour. Trouver une formation qui tient à la fois compte des problématiques liées à la situation de handicap et aux contraintes du sport de haut niveau n'est pas chose aisée.

Nous sommes, comme indiqué ci-dessus, une fédération multisports, donc chaque sport a ses propres contraintes. Par exemple, l'athlétisme ou la natation sont des sports à fortes contraintes quotidiennes (1 entraînement tous les jours voir 2 entraînements par jour) tandis que le tennis de table ou l'escrime vont demander des déplacements internationaux très conséquents (circuit international qui donne un classement mondial permettant de se qualifier aux grandes compétitions).





De ce fait, nous sommes obligés d'individualiser l'accompagnement en fonction du calendrier sportif prévisionnel établi à l'année.

D'un point de vue global, tous les sportifs ont besoin d'un aménagement de leur temps de formation. Mais ce dernier doit être adapté à la pratique sportive et au niveau du sportif.

Si l'on schématise, nous trouvons un certain nombre de sports d'été où les temps d'absence vont être fréquents toute l'année sur plusieurs jours à la suite (stages, compétition...) mais où l'entraînement quotidien va pouvoir se gérer « plus facilement » : Boccia, tennis de table, cyclisme, autres.

D'autres sports d'été vont nécessiter un allègement quotidien de la formation pour répondre aux exigences quotidiennes de préparation mais avec des temps d'absence prolongés moindres : natation, athlétisme plus particulièrement.

Enfin, nous trouvons les sports d'hiver qui demandent une disponibilité quasi entière de novembre-décembre à mars-avril avec des temps de stages ponctuels pendant le printemps et l'été.

Ce sont des schémas généraux qui demandent ensuite un suivi individualisé en fonction de chaque sport et chaque projet professionnel et projet de vie.

Suivi SOCIO PROFESSIONNEL au sein du BVA :

Audrey LE MORVAN, salariée fédérale, ex SHN, Temps Plein.

CTS Référent : Pierrick GIRAUDEAU, Coordinateur Bureau de la Vie de l'Athlète

CTS Mobilisables :

Sami EL GUEDDARI pour les SHN relevant du Programme LOS ANGELES 2028

Christian FEMY pour les SHN relevant du Programme MILAN CORTINA 2026

Norbert KRANTZ pour les SHN relevant du Programme PARIS 2024

Quentin SCHILLE, BVA

Ressources internes/ externes : Cellules Communication et Marketing FF Handisport ; MRP/ANS/ Entreprises Partenaires et Acteurs institutionnels « Pacte de performance »,



## **d) La CONVENTION SHN/Fédération**

[Convention et attestation Membre Collectif France 2022-2023 PPF.pdf](#)

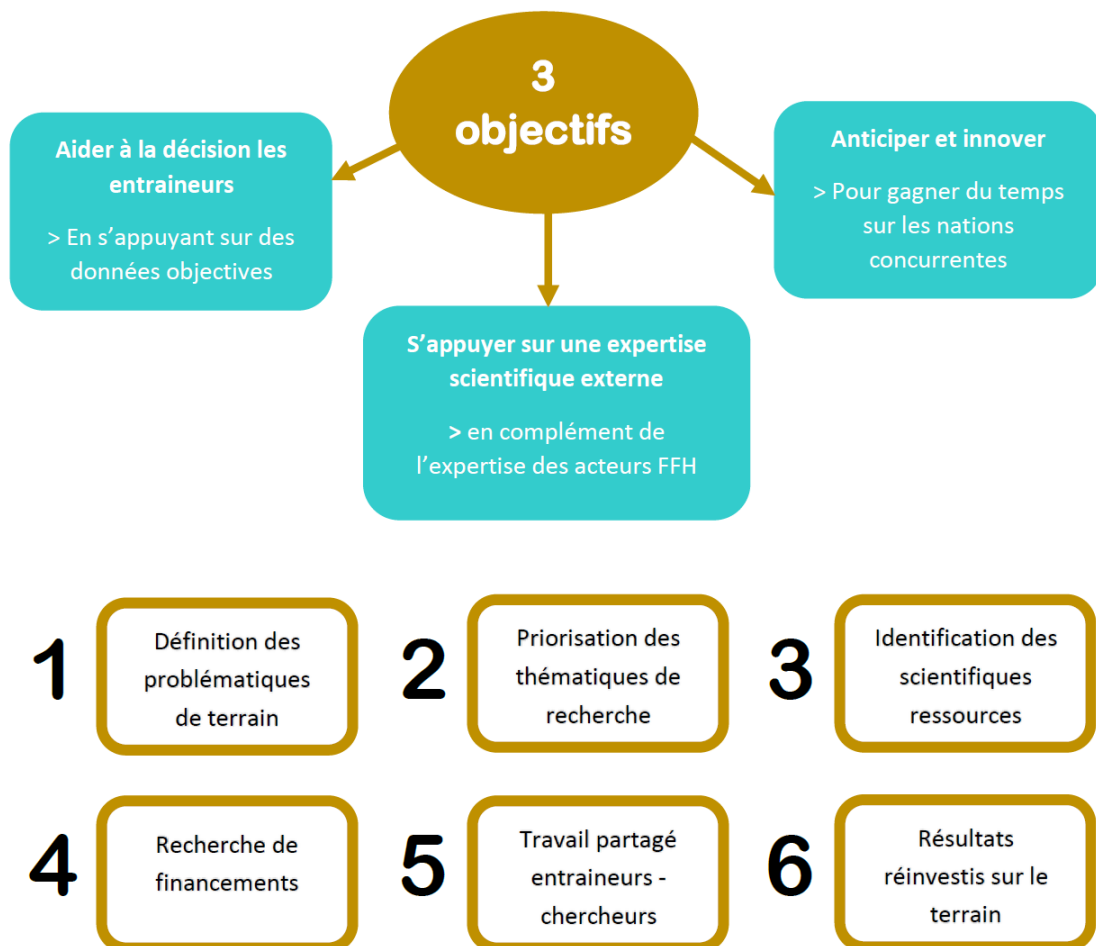
(A signer pour tout SHN inscrit sur listes SHN et Membre d'un Collectif National)

Complément d'informations :

[CONTRAT PPI SHN2022.doc](#)

(Contrat d'engagements réciproques SHN/FFH sur OBJECTIFS/Moyens : Athlètes du Cercle HP prioritairement)

## e) ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE et RECHERCHE au service de la PERFORMANCE





Le modèle de performance Handisport, par le passé, reposait de façon prégnante sur une méthode d'entraînement par essai-erreur, et ce, pour deux raisons majeures :

- le champ de la performance paralympique a assez « peu » été questionnée par le domaine de la recherche (au regard du champ olympique);
- la diversité des pathologies de sportifs entraînés ne permet pas d'établir des méthodologies d'entraînement transversales et nécessitent d'adapter les processus d'entraînement à chaque sportif selon ses capacités fonctionnelles et sensorielles.

Aujourd'hui, l'investissement du champ scientifique comme un domaine à part entière des processus d'entraînement apparaît comme une nécessité car :

- les enjeux liés aux résultats lors des Jeux Paralympiques sont de plus en plus forts pour tous les acteurs (sportifs, entraîneurs, structures d'entraînement, fédération, institutions) ;
- l'adversité paralympique a subi une évolution importante révélant le moindre détail comme un paramètre de performance.

Les attentes de résultats paralympiques légitiment l'engagement de la FFH dans une démarche scientifique spécifique du domaine « paralympique » permettant de :

- gagner du temps en accompagnant les grandes orientations stratégiques du parcours des sportifs (couloirs de performance, structuration de l'entourage, choix de matériel performant et individualisé...);
- tenir compte des spécificités du domaine paralympique ;
- maintenir dans le temps des niveaux de haute performance chez les sportifs (éviter les blessures et le sur-handicap, limiter les contre-performances...);
- faciliter les prises de décision des entraîneurs en s'appuyant sur des données objectives, comparées et adaptées au champ paralympique ;
- anticiper et innover pour essayer d'avoir un temps d'avance sur les nations concurrentes.

## **DEFIS**

- > Coordonner les stratégies de projets de recherche ;
- > Permettre à l'ensemble des acteurs de la recherche, de la performance et de la haute performance, de collaborer de façon complémentaire et coordonnée pour organiser protocoles de recherche ;
- > Garantir la transmission des analyses et résultats auprès des acteurs de la FFH, dans une temporalité permettant le réinvestissement dans les processus d'entraînement.



## Action 1 : Piloter et mettre en œuvre le projet PARAPERF

*Cadre Technique en pilotage du Projet PARAPERF : Sandra MAUDUIT*

*Conseiller Scientifique FFH : Arnaud FAUPIN, laboratoire IAPS, Université de Toulon*

*Elue en charge de la recherche : Mai-Anh Ngo*

> Coordination et mise en œuvre des différents protocoles de recherche dans les 12 sports paralympiques d'été, en partenariat avec 13 laboratoires de recherche. Ce plan d'action interdisciplinaire s'inscrit pour partie dans la continuité de travaux déjà engagés par plusieurs laboratoires de recherche en partenariat avec la FFH, et financés par l'appel à projet de l'Insep et du Ministère des Sports. Ce projet comprend qui comprend 3 lots de travail (trajectoires de performance, interface sportif-fauteuil, freins et leviers à l'environnement socio-psycho-juridique) :

– l'axe 1 : **caractériser les trajectoires de performance** permettant de quantifier le niveau de performance des athlètes, estimer leur potentiel, mesurer la durée de carrière, les écarts de performance ou encore le taux de renouvellement dans les disciplines, identifier les éventuelles « niches » ou évaluer les stratégies de performance.

– l'axe 2 : **optimiser la relation entre le sportif et son fauteuil** en fonction de l'ergonomie du fauteuil, du profil du sportif, du sport pratiqué et de l'environnement en réalisant des tests pour évaluer la propulsion des sportifs (mesure de différents paramètres physiologiques, analyse du mouvement, caractérisation de l'efficacité de propulsion...) et identifier des axes d'optimisation de l'ergonomie du fauteuil (maniabilité, stabilité, etc.) en tenant compte des paramètres individuels et des particularités de chaque discipline. Une étude sur la prévention des risques de blessures spécifiques aux sportifs pratiquant en fauteuil sera également réalisée en complément.

– l'axe 3 : **identifier les freins et leviers socio-environnementaux à la haute performance** : répertorier les parcours des athlètes et du staff paralympiques favorisant la haute performance, identifier les organisations optimales, notamment à travers les facteurs d'optimisation privilégiés et leur mise en place, les projets de vie des athlètes et du staff, le statut des guides, pilotes et aidants sportifs ou de vie quotidienne, comprendre les spécificités psychologiques des athlètes paralympiques. Ces déterminants socio-environnementaux seront analysés pour saisir ceux qui freinent ou au contraire servent de levier aux parcours de performance des sportifs et du staff.



## ENGAGEMENTS DE LA FEDERATION

Différents acteurs sont investis dans la mise en œuvre opérationnelle du projet de recherche :

- Les sportifs « médaillables 2024 », leurs entraîneurs et leurs structures du quotidien ;
- Les entraîneurs des collectifs « France » et « relève » et les référents techniques « haut niveau » des 12 disciplines paralympiques d'été gérées par la FFH;
- Les accompagnateurs scientifiques disciplinaires qui constituent des interfaces entre les chercheurs et les entraîneurs de leur discipline sportive ;
- L'attaché performance et haute performance de la DTN, le manager de la cellule haute performance des sports d'été, le directeur du pôle performance ;
- La commission médicale Handisport pour le suivi des sujets de son champ de compétences ;
- L'élue du comité directeur en charge de la mission « recherche » (Mai-Anh Ngo)
- La référente scientifique qui accompagne la coordination générale, assure le rôle d'interface entre les chercheurs et les acteurs fédéraux impliqués dans le projet et constitue des groupes de travail thématiques.
- Le conseiller scientifique de la commission recherche Handisport.

## MISE EN ŒUVRE

Le projet sera mis en œuvre de 2020 à 2023 afin d'accompagner les entraîneurs jusqu'à la préparation terminale des Jeux Paralympiques 2024. A chaque étape du projet, le travail collaboratif est privilégié entre tous les acteurs :

- > Identification des besoins par les entraîneurs et la proposition des outils disponibles par les chercheurs ;
- > Communication du projet auprès de tous les acteurs impliqués (sportifs, entraîneurs, managers de la performance) ;
- > Mise en place des tests de terrain au cours des stages des équipes de France, dans une planification concertée avec les entraîneurs (choix des dates de stages, des plannings de tests) ;
- > Recherche de transmission de résultats la plus pragmatique possible pour les entraîneurs, afin de favoriser le réinvestissement des résultats dans les processus d'entraînement ;
- > Analyse des résultats de façon concertée entre les acteurs scientifiques et techniques.

## RESULTATS

L'apport des résultats aux référents techniques haut niveau disciplinaires en vue de la préparation des sportifs pour les Jeux Paralympiques de Paris 2024 se déroule via la mise en œuvre effective de groupes de travail « thématiques » inter-disciplinaires au sein de 3 étapes clés du parcours de performance:

- > Etape 1 : l'entrée des sportifs dans le parcours de performance (la classification, la détection) ;



> Etape 2 : le suivi du sportif dans sa formation (l'environnement, l'installation matérielle, les ressources du sportif) ;

> Etape 3 : l'accompagnement du sportif vers l'excellence sportive (relation athlète-guide, interface sportif-matériel...).

L'objectif des groupes de travail repose sur des échanges et regards croisés entre chercheurs, techniciens handisport (entraîneurs, référents haut-niveau disciplinaire) et accompagnateurs scientifiques disciplinaires.

## **IMPACTS ATTENDUS**

> Conception d'applications d'analyse de la performance opérationnelles dans 7 sports (athlétisme, cyclisme, escrime, haltérophilie, natation, tennis de table, tir à l'arc) ;

> Analyse des besoins en conception de matériel pour les fauteuils, réalisation de tests physiologiques et biomécaniques, transmission de résultats aux entraîneurs et référents techniques haut niveau dans 6 disciplines fauteuil (athlétisme, basket, cyclisme, escrime, rugby, tennis de table) ;

> Réalisation d'un document d'analyse sociologique issu de questionnaires à destination des sportifs pré-accrédités aux Jeux Paralympiques de Tokyo afin de transmettre des analyses aux acteurs de la performance pour optimiser la préparation des sportifs en vue des Jeux Paralympiques de Paris.

> Réalisation et transmission d'un questionnaire psychologique

> Réalisation d'un travail d'audit et de préconisations juridiques

Pour faciliter l'appropriation par les staffs Handisport des différents lots et projets de recherche engagés dans le cadre de Paraperf, un guide a été conçu à l'attention de ces mêmes staffs pour leur permettre de disposer d'une vision d'ensemble du projet :

[Paraperf - le guide pour les staffs Handisport.pdf](#)

### Action 2 : Piloter et mettre en œuvre des projets de recherches disciplinaires

*Cadre Technique en pilotage du Projet PARAPERF : Sandra MAUDUIT*

*Conseiller Scientifique FFH : Arnaud FAUPIN, laboratoire IAPS, Université de Toulon*

*Elue en charge de la recherche : Mai-Anh Ngo*

> Le projet de recherche dans le cadre de la thèse intitulée « comportement dynamique de la prothèse tibiale pour le saut en longueur, optimisation pour une meilleure conversion de l'énergie cinétique à l'impulsion » (ENSTA – IP Paris) ;

> Le projet de recherche Neptune pour la natation, ayant reçu un financement ANR-19-STHP-0004 qui s'articule au sein de 4 axes de recherche : la coordination générale du projet de recherche, du stockage et à la transmission des données (axe 1), le tracking vidéo et les différentes stratégies de course des nageurs (axe 2), la coordination motrice / propulsion (axe



3) et les résistances à l'avancement (axe 4) (12 laboratoires de recherche et en partenariat avec la FFN) ;

> Le projet de recherche en cyclisme (thèse financement bourse cifre) : « Les facteurs physiologiques de la performance en paracyclisme: de la caractérisation à l'optimisation » (PU-PH ; IRMES ; Université de Paris, MC-HDR ; Université de Bordeaux).

### Action 3 : Implication dans le réseau des référents scientifiques

*Cadre Technique en pilotage du Projet PARAPERF : Sandra MAUDUIT*

*Conseiller Scientifique FFH : Arnaud FAUPIN, laboratoire IAPS, Université de Toulon*

*Elue en charge de la recherche : Mai-Anh Ngo*

- > Information sur les dispositifs de recherche ;
- > Développement de la connaissance du réseau des acteurs de la recherche ;
- > Participation aux réunions des référents scientifiques du réseau national des accompagnateurs scientifiques à la performance.





## STRUCTURES

Dans les sports d'hiver délégués à la Fédération française Handisport, les Programmes Accession et Excellence sont quasi exclusivement portés par la fédération française Handisport via son contrat de Performance et son contrat de développement durable.

Au regard des spécificités du public et de l'environnement de la pratique, les stages et les regroupements fédéraux sont les temps quasi exclusifs de préparation aux grandes échéances sportives internationales.

La définition d'un lieu « unique » de pratique par sport, un temps envisagé, ne répond pas aux réalités d'adaptation de l'encadrement fédéral en lien avec les conditions d'enneigement et d'accès aux différents glaciers et/ou stations.

La fédération française Handisport se réserve la possibilité néanmoins de conventionner avec des structures clubs et/ou fédérales permettant d'accompagner au mieux les projets individuels.

En tant que besoin, les structures reconnues dans le cadre du PPF de la fédération française de Ski pourront être mobilisées sur des accompagnements singuliers à des sportifs à fort potentiel.